

## Règlement omnibus Soutien du FIR à la position conjointe portée par Eurosif, IIGCC et les PRI

Le FIR soutient totalement [la position exprimée par Eurosif, les PRI, l'IIGCC](#), ainsi que 162 investisseurs institutionnels et sociétés de gestions et 49 autres organismes encourageant la commission européenne à préserver l'intégrité et l'ambition du cadre de l'EU en matière de finance durable dans le contexte des discussions sur un « règlement omnibus » visant à amender certaines de ses composantes clés.

Cette position internationale rappelle que la CSRD, la CSDDD et la taxonomie verte sont indispensables aux investisseurs pour leur permettre de gérer les risques de durabilité sur les portefeuilles et les risques d'impacts négatifs des investissements sur les hommes et l'environnement, identifier les opportunités et, *in fine*, de financer une économie réelle plus compétitive, plus juste, plus prospère, et soutenable.

Si cette position invite à procéder à des ajustements techniques de ces dispositifs ambitieux, elle souligne l'importance d'un cadre réglementaire stable pour permettre, en particulier, le financement de la nécessaire transition énergétique et écologique.

Au FIR, nous réunissons des parties prenantes investisseurs, de la société civile, des syndicats, du monde académique, tous engagés pour une finance durable. Nos membres sont, dans leur diversité, les premiers utilisateurs de la donnée publiée par les entreprises. Ils sont aussi, pour nombre d'entre eux, très directement, producteurs de cette donnée.

A ce titre, il nous paraît indispensable de partager quelques constats :

- Si elles sont demandeuses d'allègements, les entreprises, notamment les PME-ETI, relèvent que les normes environnementales et sociales européennes les protègent d'une concurrence déloyale et d'un dumping environnemental et social. Il convient donc de ne pas surinterpréter leur message et de ne pas laisser perdurer l'idée qu'une remise en cause des directives ESG, adoptées sous présidence française de l'UE, améliorerait leur compétitivité ;
- De nombreuses entreprises souhaitent disposer d'un langage commun de *reporting* à l'échelle de l'UE afin de réduire leurs coûts de communication financière auprès de leurs parties prenantes, en particulier de leurs investisseurs et des agences de notation, en limitant la prolifération de demandes d'informations particulières. Notons que les fournisseurs de données sont plus que jamais placés sous influence nord-américaine ;
- De nombreuses entreprises, en capitalisant sur l'action précurseure de Paris en faveur de la durabilité, ont d'ores et déjà investi pour publier leurs premiers rapports CSRD et leurs plans de vigilance. Elles ont pu utiliser l'ensemble des flexibilités du texte et sont prêtes à publier leur premier rapport. Un report de deux ans serait de ce point de vue contre-productif ;
- De nombreuses entreprises et investisseurs de la place de Paris préfèrent que les investisseurs puissent s'appuyer sur une donnée fiable et comparable reportée par les entreprises, plutôt que sur des estimations de ces indicateurs ;
- De nombreux investisseurs responsables européens et hors UE constatent que les entreprises françaises ont acquis un avantage concurrentiel dans leur *reporting* de durabilité grâce à leur expérience significative en la matière grâce aux avancées réglementaires (lois NRE et Grenelle II, DPEF et en parallèle dispositif Sapin 2). Il se traduit positivement dans leurs évaluations ESG et contribue à leurs parcours boursiers ;
- De nombreux investisseurs ont besoin de stabilité du dispositif européen dans la mesure où les deux labels de finance durable d'État (ISR et Greenfin) ont d'ores et déjà aligné ou partiellement aligné leur cahier des charges sur ce dispositif ;

- Les investisseurs ont besoin d'une donnée fiable et comparable afin de remplir leurs obligations fiduciaires liées à la prise en compte des risques et opportunités en matière de durabilité.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous renouvelons notre soutien à plusieurs éléments structurants de la CSRD : la double-matérialité, l'extraterritorialité, un *reporting* proportionné à ce qui est matériel, ainsi que le fort niveau d'audit.

Nous reconnaissons également que ces politiques ambitieuses ont été mises en œuvre rapidement, et souvent en parallèle, ce qui a entraîné des difficultés de mise en œuvre et d'utilisation pour les acteurs du marché. Sans rien abandonner de ce cap, et sans aller jusqu'à un report de deux ans et un recentrage sur la norme climat (ce qui remettrait en cause le principe même du *reporting* ESG proportionné et répondant aux spécificités de l'entreprise), nous soutenons donc des actions ciblées de la Commission au niveau technique afin d'assurer la simplification, la clarté et la cohérence de l'ensemble du cadre. Ces actions pourraient relever :

1. D'une progressivité accrue dans l'ampleur et les niveaux d'audit
2. D'une clarté et pédagogie accrue aux entreprises assujetties, notamment concernant la réalisation de l'analyse de matérialité et la présentation des ESRS
3. D'une analyse technique afin d'éradiquer les doublons et incohérences résiduelles éventuelles entre les indicateurs des différents cadres
4. D'un allègement du nombre de points pour les ETI non cotées

Le FIR se tiendra prêt à développer ces propositions à l'occasion de futures consultations de la Commission, qu'il appelle à s'inscrire dans un processus consultatif large, ouvert, équilibré vis-à-vis des parties prenantes, sans omettre en particulier les utilisateurs de l'information de durabilité.

N.B. : les positions du FIR sont construites avec ses membres mais ne reflètent pas forcément les positions intégrales et individuelles de chacun d'entre eux.